

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2021

### Convention et bail avec La Poste

Le conseil municipal décide de signer avec la Poste

- Une convention de mise à disposition anticipée des locaux situés 11 rue de la République à Ardenes, (pendant durée des travaux)
- Un bail commercial pour les locaux situés 11 rue de la République à Ardenes et destinés à recevoir le futur bureau de Poste et l'installation de France Service après la réalisation des travaux.

### Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.

Le conseil municipal émet un émet favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi.

### Décisions financières

- Prix de cession des terrains rue Pasteur : Le conseil municipal a déterminé le prix de chacune des 5 parcelles situées rue Pasteur.
- Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses : En accord avec le comptable, le conseil municipal décide de créer une provision pour faire face à des recouvrements incertains.
- Subvention exceptionnelle : Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle pour aider les associations d'Ardenes à mettre en place des animations dans le cadre de l'opération Téléthon
- Acquisition véhicule 9 places : La période de mise à disposition gratuite par Visiocom d'un véhicule 9 places arrive à échéance. Le conseil municipal a décidé de le racheter.

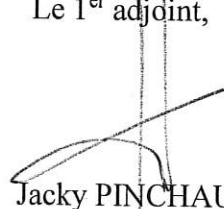
### Approbation des conventions cadre et annuelle relatives au versement par le SDEI à la Commune d'un fonds de concours

Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature de 2 conventions avec le SDEI pour bénéficier de fonds de concours dans le but de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

### Conventions ONF

Le conseil municipal décide de renouveler pour 3 ans les conventions ONF -propreté en forêt et équipements d'accueil.

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

  
Jacky PINCHAULT

